

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS

Sous-Direction de la Réglementation technique
des Véhicules
ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE

FICHE DE RECEPTION CEE D'UNE ENTITE TECHNIQUE .

(Concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives
au niveau sonore admissible et au dispositif d'échappement des motocycles)

DIRECTIVE 78/1015/CEE

Modifiée en dernier lieu par la Directive 89/235/CEE

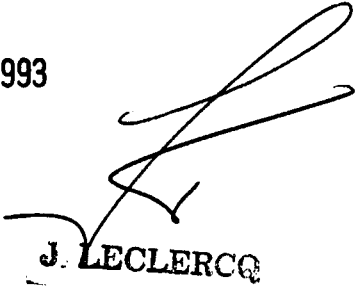
Entité technique : Dispositif d'échappement.

Numéro de réception CEE de l'entité technique : e2 4385

1. Marque de fabrique ou de commerce : SITO
2. Type : 1305
3. Nom et adresse du fabricant : SITO
MONTI CELLO D'ALBA (ITALIE)
4. Le cas échéant, nom et adresse du mandataire du fabricant : SOCIETE BACLIM
2, Chemin du Chapitre - 95380 EPIAIS LES LOUVRES (FRANCE)
5. Composition de l'entité technique : 2 silencieux et leur tubulure
6. Marque de fabrique ou de commerce du (des) type(s) de motocycle(s) auquel
le silencieux est destiné : SUZUKI
7. Type(s) de motocycle(s) : GR78A (GSX750F)
à partir du numéro de série : - jusqu'au numéro de série : -
8. Moteur : SUZUKI
 - 8.1. Cycles : 4 temps
 - 8.2. Cylindrée : 748 cm³
 - 8.3. Puissance maximale du moteur 67,5 kW à 10400 tr/min.
9. Nombre de rapports de la boîte de vitesses : 6 manuelle
10. Rapports de la boîte de vitesses utilisés : 2ème 3ème
11. Rapport(s) du pont : -
12. Valeurs du niveau sonore :
 - motocycle en marche 81,5 dB(A),
vitesse(s) stabilisée(s) avant accélération (km/h) : 50,0 50,0
 - motocycle à l'arrêt 92 dB(A), à 5200 tr/min.
13. Restrictions éventuelles concernant l'utilisation et prescriptions
de montage : -

e2 4385

DIRECTIVES 78/1015/CEE -
89/235/CEE

14. Date de présentation du modèle pour la délivrance de la réception CEE de l'entité technique : 7 Avril 1993
15. Service technique chargé des essais :
UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE
Autodrome de Linas-Montlhéry - BP 212 - 91311 MONTLHERY CEDEX (FRANCE)
16. Date du Procès-verbal délivrée par le service technique : 20 Avril 1993
17. Numéro du Procès-verbal délivré par le service technique : 93.15.31.111/3901
18. La réception CEE de l'entité technique est accordée.
19. Lieu : PARIS
20. Date : 6 MAI 1993
21. Signature :

J. LECLERCQ
22. La liste des documents et pièces suivants, portant la marque de réception CEE de l'entité technique, sont annexés à la présente communication.
23. Remarques : -